

PROJET EDUCATIF LOCAL

2020 - 2026

VILLE DE
CORMEILLES EN PARISIS



Préambule :

La municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans une réflexion, une action qui vise à améliorer les services de loisirs aux jeunes Cormeillais.

Le rôle éducatif du secteur jeunesse s'affirme de plus en plus à travers les actions mises en place pour toutes les tranches d'âge au sein de toutes ses structures.

C'est avec ses offres diversifiées, sa réactivité, et son souci d'évolution que le service jeunesse de la ville peut être considéré comme un atout majeur du travail éducatif sur la ville.

Situation :

Le Projet Educatif définit l'Orientation éducative et pédagogique pour l'ensemble des structures jeunesse de la ville de Cormeilles en Parisis qui sont :

- Les Accueils de Loisirs
- Les séjours camping
- Eté Jeunes
- Crok'Vacances
- Parc'Land
- Les CLAE
- Le temps de restauration scolaire
- Le Conseil Municipal Jeunes
- Les séjours de vacances

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

L'AUTONOMIE

L'autonomie, c'est à la fois la capacité et le droit de se gouverner seul. Pour un enfant, c'est donc la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, de manière réfléchi sur lui-même ou sur un milieu.

L'autonomie se construit petit à petit, à son rythme : elle est à la fois une prise d'initiative et une socialisation (respect de l'autre, prise en compte des contraintes de la vie collective).

Dans les structures d'accueil et de Loisirs, l'enfant, le jeune a besoin de grandir, de s'affirmer, de se sentir libre, de décider et d'être maître de ses actes. Il faut laisser aux jeunes la liberté d'entreprendre, de choisir son activité selon son intérêt et ses propres besoins.



Dans les structures de loisirs, des organisations doivent être pensées pour :

- ↳ Que l'enfant, le jeune puisse :
- ❖ Construire son rapport au monde dans des actions et des expérimentations. Il s'agit donc pour lui d'exprimer ses choix, de choisir, d'agir, de pratiquer, afin de lui permettre de faire sa propre expérience.
- ❖ Dans un cadre prédéterminé par les professionnels, avoir accès à des espaces et temps qui facilitent les prises d'initiatives et de responsabilités.

- ❖ Dans le cadre de l'apprentissage à la vie sociale, se confronter aux autres pour construire et renforcer progressivement ses propres opinions et ses propres goûts.
- ❖ Se sentir encouragé à exprimer ses désirs et ses besoins, à se poser des questions, à se remettre en cause, à se sentir libre et ce pour s'ouvrir au monde et assumer ses choix.

L'apprentissage de la prise de responsabilité, de l'initiative doit pouvoir être vécu comme une réussite même si l'enfant, le jeune rencontre des difficultés, fait des erreurs. Cela reste toujours une situation porteuse d'apprentissages, si l'accompagnement de l'adulte permet à l'enfant d'explicitier le vécu de son implication et d'envisager une plus grande efficacité de son engagement.

LA LAICITE

La laïcité, c'est la compréhension de l'autre dans la connaissance des différences et dans le respect du pluralisme. C'est agir pour la liberté d'expression de chacun et contre toute forme d'obscurantisme, d'aliénation, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.

Pour nous élus de la collectivité, la laïcité est un facteur essentiel d'émancipation, de libération des individus, de création de lien social et d'unité. La commune de Corneilles en Parisis souhaite continuer à agir pour :

- ❖ créer les conditions de l'acquisition de l'esprit critique, du développement du « faire et agir ensemble ».
- ❖ mettre en œuvre les principes qui fondent la laïcité : la liberté de conscience, le respect des cultes, le respect des droits humains et de la diversité culturelle.



C'est à travers les accueils et les fonctionnements mis en place que nous avons pour objectif de permettre aux enfants et aux jeunes d'accroître leur autonomie, leur liberté et d'agir au sein d'une société pour plus d'égalité et de solidarité.

L'EPANOUISSEMENT

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. La construction de chaque enfant et jeune se fonde également sur la notion de sécurité affective et morale, ce qui suppose la mise en place de repères stables (temps, relations et lieux) et l'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies ou négociées et formalisées).



Un des objectifs fondamentaux de l'éducation est de permettre à chaque enfant et à chaque jeune de pouvoir s'épanouir au niveau personnel, condition indispensable pour mieux s'inscrire dans la société et aller vers les autres.

Un enfant, un jeune qui s'épanouit est un enfant, un jeune qui se connaît, s'estime et affirme ce qu'il est, ce qu'il pense et ce qu'il aime, vis-à-vis de lui-même et avec les autres. Cela suppose une diversité et une richesse dans ce qui lui est proposé afin que l'enfant puisse enrichir son horizon culturel et qu'il puisse faire des choix éclairés à partir de sa propre sensibilité, et un accompagnement éducatif sécurisant lui permettant de se dépasser dans ce qu'il fait, condition pour qu'il mesure ce dont il est capable à un moment donné. Pour que l'enfant s'affirme, il doit être encouragé à s'exprimer à partir de modes d'expression variées (orale, motrice, sportive, artistique) donner son avis, se positionner. Cela suppose que son point de vue soit toujours pris en compte et suivi d'une réponse adaptée de la part des adultes dans un souci d'accompagnement individualisé. Cet accompagnement est indispensable pour permettre à tout individu de prendre part à la vie collective.

LA TOLERANCE et LA SOLIDARITE

1. La tolérance

Dans une dimension sociale, l'autonomie implique par ailleurs que chacun accorde à autrui la possibilité de penser différemment, en reconnaissant les différences comme une source d'enrichissement personnel. L'enfant et le jeune doivent pour cela être à l'écoute des opinions diverses.

Il s'agit pour l'enfant et le jeune d'apprendre à respecter une chose avec laquelle il n'est pas d'accord, à reconnaître la liberté d'autrui, à et faire découvrir/partager la sienne en terme de paroles et de comportements tout en s'appropriant les limites inhérentes au respect de l'autre et au fonctionnement de la vie en collectivité, condition indispensable pour que l'enfant et le jeune s'inscrivent réellement dans le groupe.

Pour autant, apprendre à comprendre (ce qui ne veut pas dire forcément accepter) l'autre doit se faire en lien avec les valeurs et les principes permettant à chacun de vivre dans le cadre d'une vie sociale

Cela suppose de la part de l'enfant et du jeune d'être en capacité d'évaluer les comportements au regard des valeurs de solidarité, de respect des autres et des règles établies. L'adulte doit, pour cela, mettre en avant l'égalité de droit de chacun à s'exprimer, susciter le sens des limites, ne pas accepter et cautionner ce qui va à l'encontre du fonctionnement du groupe et de la société.



2. La solidarité

Au travers de ses expériences collectives, l'enfant et le jeune doivent pouvoir développer un esprit de solidarité dans des situations diversifiées. Cela suppose : échanger, partager, construire et faire avec les autres. Cette coopération doit donner l'occasion de s'aider, s'entraider, prendre appui sur les compétences des uns et des autres en «avant»; autant de situations qui permettent d'acquérir le sens de l'intérêt collectif.

Faciliter l'engagement l'enfant et le jeune, c'est également les inciter à participer et à s'investir dans des actions intégrées à la vie de la cité en développant les accompagnements nécessaires.



Si la solidarité se développe de manière privilégiée dans l'initiative collective, celle-ci peut ne pas être conforme à ce qu'en attendent les adultes ou aux modèles existants. Il s'agit pour les élus, d'avoir confiance, d'accepter une certaine prise de risque dans un cadre spécifique qu'il convient de négocier. La dynamique de concertation ainsi engagée doit permettre de trouver les adaptations nécessaires. La valorisation de ces actions devrait susciter des nouvelles envies d'investissement et d'engagement.

Pour répondre à ces notions éducatives, l'enfant et le jeune doivent notamment apprendre à porter une décision collective, prendre part aux responsabilités nécessaires pour la réussite du groupe. Cela induit de la part des adultes de s'organiser et d'organiser les temps et espaces nécessaires pour accompagner les différents besoins et demandes. Ils devront, également, faire preuve de vigilance à toutes formes d'exclusions sociales, culturelles, économiques.

LA CITOYENNETE et LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, ceci quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale. Il est essentiel d'accorder à chacun la même dignité en respectant son unicité et ses différences.

L'enfant et le jeune, en collectivité, évoluent ensemble dans un même lieu de vie et souvent pour plusieurs années. Là, apparaît la part nécessaire d'individualité à conserver dans le processus de socialisation. Cela ne signifie pas qu'elle se fait dans l'ignorance de l'autre mais dans le respect, dans la relation et dans l'échange. Prendre en compte la collectivité nécessite de prendre en compte l'individualité de chacun pour permettre une réelle socialisation.

Il sera donc nécessaire de mettre en place un cadre, une structure de vie commune dans laquelle l'enfant, le jeune :

- ❖ Devra témoigner d'un comportement « sociable », c'est à dire qu'il prenne conscience de l'autre, et de la diversité des personnes qui l'entoure (générations, cultures, goûts, compétences, personnalité, histoire personnelle). L'enfant devra accepter que les différences individuelles soient avant tout une richesse pour le groupe. Il est important de se rappeler que l'identité se construit dans la rencontre avec autrui ; c'est par le contact avec les autres que l'enfant prend conscience qu'il y a d'autres avis que le sien.
- ❖ Devra trouver sa place dans le fonctionnement des structures, dans le groupe. Le travail de l'adulte se fera au côté des enfants, des jeunes, nouveaux venus, afin de les aider à trouver leur place dans le groupe mais aussi au côté du groupe pour l'aider à faire une place aux nouveaux arrivants.
- ❖ Pourra participer à l'élaboration des règles de vie et donc devra les respecter. En effet, pour pouvoir respecter des règles, il est important que l'enfant, le jeune les connaisse mais aussi comprenne leur raison d'être. Très tôt l'enfant comprend la notion du « permis/défendu », « possible/impossible » « .../... », il a néanmoins besoin de s'y heurter de nombreuses fois avant de les assimiler. Les libertés de chacun sont d'autant plus grandes lorsque le cadre est posé, clairement défini dès le départ.
- ❖ Devra respecter les autres, le matériel, l'environnement. Les adultes devront alors veiller à favoriser les moments d'échange, à réexpliquer les motivations des différentes règles de vie.

L'équipe d'adultes devra réfléchir aux aménagements, au fonctionnement des structures, à la place et au rôle de chacun pour favoriser ce « vivre ensemble ».

Aussi, développer la socialisation de l'enfant ou du jeune à travers sa participation active à la vie en collectivité et ainsi le sensibiliser à sa citoyenneté constitue une valeur importante de notre Projet Educatif. Par nature l'enfant et le jeune est individualiste et ceci est renforcé par la notion d'enfant Roi de notre société. Les structures socio-éducatives à notre sens, reste des lieux privilégiés pour l'apprentissage de la liberté dans sa plénitude et ses limites.



En termes d'objectifs, cela signifie :

1. Pour un meilleur vivre ensemble

- D'accueillir et accompagner les nouvelles familles
- D'aider au développement d'évènements festifs et fédérateurs touchant l'ensemble ou une partie de la population
- De promouvoir et soutenir les actions intergénérationnelles et interculturelles
- Favoriser les relations intercommunales de la jeunesse
- Développer et soutenir les actions de prévention des conduites à risque et sur la santé.

2. Pour une meilleure appréhension du handicap

- De sensibiliser les acteurs locaux à la problématique du handicap
- De favoriser le partenariat local pour faciliter l'accueil et le suivi des personnes en situation de handicap
- De tendre vers l'accessibilité par les personnes en situation de handicap des équipements
- De permettre aux enfants faisant l'objet d'un PAI d'être accueillis dans les structures

3. Pour une meilleure participation et implication dans la vie de la cité

- De promouvoir l'implication des jeunes dans la vie associative et dans la vie sociale de proximité
- De permettre aux enfants et aux jeunes de repérer et s'approprier les différents lieux de la commune
- D'aider au développement associatif à l'initiative de la jeunesse
- D'associer les jeunes aux concertations ou commissions organisées par la commune
- De favoriser le développement de projets de proximité liés au respect de l'environnement et du bien commun
- De former et d'informer les acteurs sur la question de la citoyenneté.



Les moyens :

Toutes les actions seront menées sur la base d'un travail commun entre les équipes de direction et d'animation de toutes les différentes structures de la ville.

Il est à noter que la sectorisation par tranche d'âge souhaitée par la municipalité implique la mise en place de projets spécifiques à chaque secteur, en phase avec l'évolution de l'enfant et le projet éducatif.

- ❖ Les 3/14 ans avec les Accueils de Loisirs, CLAE, le temps de restauration scolaire, Crok'Vacances, Parc'Land et le CMJ.
- ❖ Les 15/17 ans avec l'été jeunes.

Les animateurs qui voient leurs champs d'actions évoluer et se professionnaliser feront l'objet d'une évaluation régulière, ce qui implique l'attention toute particulière de la municipalité pour la formation de ses agents.

Les partenaires :

- Les associations sportives, culturelles et à vocation sociale de la ville.
- Les partenaires institutionnels.
- Les partenaires transversaux (service social, scolaire, culturel, animation, communication, technique et juridique).
- Les partenaires privés, entreprises, prestataires et autres, qui concourent ponctuellement au projet du service jeunesse.

Conclusion :

Ce projet éducatif reflète et illustre l'engagement de la municipalité en faveur de la jeunesse de Cormeilles en Parisis, et est approuvé par l'ensemble de l'équipe municipale pour une durée de six ans. Un bilan sera fait à terme.

Fait à Cormeilles en Parisis
Le 01/09/20

Le Maire,



Yannick BOËDEC